



**UNION
POUR LA DÉMOCRATIE
ET LE PROGRÈS SOCIAL**

Présidence Nationale

DECISION N° 074/UDPS/PN/08 DU 25 AOÛT 2008 PORTANT NOMINATION DES RESPONSABLES DE L'EXECUTIF POUR LA GESTION QUOTIDIENNE DE L'UNION POUR LA DEMOCRATIE ET LE PROGRES SOCIAL « L'UDPS » JUSQU'À LA TENUE DU CONGRES.

Le Président National de l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social,

Vu les statuts du Parti tels que modifiés et complétés à ce jour, spécialement en leurs articles 25, 26, 34, 35, 75 et 82 ;

Vu la Décision N°068/UDPS/PN/07 du 28 octobre 2007 portant création du Comité Organisateur du Premier Congrès de l' UDPS ;

Vu la Décision N°069/UDPS/PN/07 du 30 octobre 2007 portant nomination des membres du Comité Organisateur du Congrès;

Vu la Décision N°072/UDPS/PN/08 du 07 juillet 2008 portant convocation du Premier Congrès de l'UDPS ;

Vu la Décision N°073/UDPS/PN/08 du 06 août 2008 portant réaménagement des organes centraux de l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social, « UDPS » ;

Considérant l'importance d'une saine gestion quotidienne du Parti et l'organisation fructueuse du premier Congrès;

Vu la nécessité et l'urgence;

DECIDE :

TITRE I : De la création, de la composition, des compétences et de la coordination de l'Exécutif du Parti

SECTION 1 : De la création

Article un : Il est constitué au sein de l'Exécutif une équipe pour la gestion quotidienne du Parti.

SECTION 2 : De la composition

Article deux : L'article 4 de la Décision 068/UDPS/PN/07 est modifié comme suit : Le Comité Organisateur du Congrès est secondé par deux organes auxiliaires:

1. Un organe politique pour la gestion quotidienne du Parti (**SPOG**) composé de 11 (onze) Départements .
2. Un organe technique pour l'organisation du Congrès (**STOC**) composé de 6 (six) services.

Chacun des deux organes aura un coordinateur chargé de faire rapport de ses activités spécifiques au Comité Organisateur du 1^{er} Congrès.

Article trois: Les services politiques de la gestion quotidienne du Parti (**SPOG**) sont :

1. Département Organisation Politique et Administrative
2. Département Relations Extérieures
3. Département Mobilisation et Propagande
4. Département Idéologie et Formation politique
5. Département Mouvement des Femmes
6. Département Mouvement des jeunes
7. Département Relations avec les forces socio politiques
8. Département Finances du Parti
9. Département Justice et Droits Humains
10. Département Renseignements, Sécurité et Sûreté
11. Département Information et Presse – Porte-parole du parti

Article quatre : Les services techniques pour la préparation et l'organisation du Congrès (**STOC**) (article 4 de la Décision N° 068/UDPS/PN/07) sont :

1. Service Administratif ;
2. Service Financier ;
3. Service de Sécurité et Santé;
4. Service de Logistique ;

5. Service de Protocole ;
6. Service de Communication et Presse.

SECTION 3 : Des compétences spécifiques

Article cinq : Les services de gestion quotidienne du Parti (**SPOG**) ont pour mission de coordonner sur le terrain la mise en œuvre du projet de société, notamment par l'action politique, l'information et la formation des membres jusqu'à la tenue du premier Congrès.

Article six . Les services pour l'organisation du Congrès (**STOC**) ont pour mission exclusive d'assister le Comité Organisateur dans la finalisation et la matérialisation de l'organisation effective de tous les aspects techniques de la tenue du premier Congrès.

SECTION 4 : De la coordination

Article sept : L'Exécutif du Parti est dirigé par le Bureau du Comité Organisateur (**COC**) qui supervise les activités des deux structures auxiliaires sous la coordination générale de son Président.

TITRE II : Des nominations

Article huit : Sont nommés membres des Départements de gestion quotidienne du parti (**SPOG**), les personnes dont les noms sont repris ci-dessous :

- 1) Organisation Politique et Administrative : Bruno Mavungu Puati ;
- 2) Relations Extérieures : Alexis Mutanda Ngoy-Muana (Titulaire) ; Félix Tshilombo (Adjoint)
- 3) Mobilisation et Propagande : Guy Marin Baguna
- 4) Idéologie et Formation politique : Albert Reddy Nzelele
- 5) Mouvement des Femmes : Marie Tumba Nzeza
- 6) Mouvement des jeunes : Eugène Mubeya (Titulaire) ; Faustin Nyati (Adjoint)
- 7) Relations avec les forces socio politiques : Justin Tshibamba
- 8) Finances du Parti : Joseph Kapika
- 9) Justice et Droits Humains : Jacquemain Shabani Lukoo
- 10) Renseignements, Sécurité et Sûreté : Albert Kapepa Dunia
- 11) Information et Presse – Porte-parole du parti : Bernard Ali Risasi Kasongo (Titulaire) ; Simon Kalenga (Adjoint)

Article neuf : Sont membres des services techniques pour l'organisation du Congrès, les personnes dont les noms sont repris à l'article 2 de la Décision N°069/UDPS/PN/07 du 30 octobre 2007 portant nomination des membres du Comité Organisateur du Congrès.

Article dix : Monsieur Alexis Mutanda Ngoyi-Muana est nommé coordinateur des services de gestion quotidienne du Parti (**SPOG**).

Article onze : Monsieur Albert Kaponda Muene Ndambu est nommé coordinateur des services techniques pour l'organisation du Congrès (**STOC**).

Article douze : La présente Décision entre en application à la date de sa signature et abroge toutes les dispositions antérieures contraires à la présente.

Fait à Bruxelles, le 25 août 2008.

TSHISEKEDI WA MULUMBA

PRESIDENT NATIONAL